

Procès-verbal de séance

Conseil municipal du 10 juillet 2020

Le vendredi 10 juillet 2020 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 6 juillet 2020, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : Mme Sabine ADRIEN donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Christine MARRACHELLI donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, M. Thierry BAILLET donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Zelinda SCHALLER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Marie COMBEAUD donne procuration à Mme Delphine BONNIN-GERMAN

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Mme HOUMADI est désignée secrétaire de séance.

Administration générale

1. Elections sénatoriales : Désignation des délégués et leurs suppléants

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

Le 27 septembre 2020 aura lieu l'élection des sénateurs de la série 2 à laquelle appartient le Département de la Creuse.

Les conseillers municipaux sont convoqués afin de procéder à la désignation des délégués et à l'élection des suppléants qui prendront part à l'élection des sénateurs.

En application du décret du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Mme la Préfète a déterminé par arrêté du 1^{er} juillet 2020 le nombre de délégués des conseillers municipaux à élire ainsi que le mode de scrutin.

Dans les communes de 9000 à 30 799 habitants, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit. Il n'y a pas lieu d'élire de délégués supplémentaires.

Les 33 conseillers municipaux sont donc, de droit, délégués du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Les délégués suppléants sont, quant à eux, élus parmi les électeurs de la commune. Ils sont appelés à remplacer les délégués du Conseil municipal lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces délégués.

Pour la commune de Guéret, le nombre de délégués suppléants est de 9.

Conditions à remplir pour être délégué suppléant :

- Avoir la nationalité française ;
- Ne pas être privé de ses droits civiques et politiques ;
- Etre inscrit sur la liste électorale de la commune.

Modalités de dépôts :

Les listes des candidats aux fonctions de suppléant doivent être déposées auprès de Mme le Maire. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature doit comporter le titre de la liste présentée, les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

3 listes ont été déposées auprès de Mme le Maire :

- Liste « Partageons notre avenir, avançons ensemble pour Guéret »
- Liste « Guéret, Ecologie, Solidarité »
- Liste « Guéret en Commun »

1. Mme le Maire ouvre la séance.
2. Mme le Maire propose de désigner Mme Fahousia HOUMADI pour être Secrétaire.
3. Mme le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que le quorum est atteint.
4. Mme le Maire rappelle que le bureau électoral est présidé par Mme le Maire et comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Michel VERGNIER, Gilles BRUNATI et Olivia BOULANGER, Charani MROIVILI.
5. Mme le Maire rappelle que chaque conseiller municipal ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir.
6. Mme le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à procéder à l'élection qui a lieu sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Mme le Maire rappelle également que les membres du Conseil municipal qui sont également député, conseiller régional ou départemental peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être délégués ou suppléants. Ils présentent un remplaçant qui est désigné de droit par Mme le Maire.

7. A l'appel de son nom chaque conseiller, fait constater qu'il ne détient qu'un seul bulletin et le met dans l'urne.

Résultats de l'élection

Nb de conseillers présents : 28

Nb de procuration : 5

Nb de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nb de votants : 33

Nb de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nb de suffrages exprimés : 33

Quotient électoral (suffrage exprimé/9) : 3,66

Nombre de voix obtenues par liste :

Liste « Partageons notre avenir, avançons ensemble pour Guéret » : 24

Liste « Guéret, Ecologie, Solidarité » : 5

Liste « Guéret en Commun » : 4

Proclamation des résultats :

Sont déclarés élus :

- M. Lionel DE OLIVEIRA, Liste « Partageons notre avenir, avançons ensemble pour Guéret »
- Mme Vanessa FAUCON, Liste « Partageons notre avenir, avançons ensemble pour Guéret »
- M. David COUMONT, Liste « Partageons notre avenir, avançons ensemble pour Guéret »
- Mme Catherine BATAILLE, Liste « Partageons notre avenir, avançons ensemble pour Guéret »
- M. Christophe JUNIA, Liste « Partageons notre avenir, avançons ensemble pour Guéret »
- Mme Chantal QUERAUD, Liste « Partageons notre avenir, avançons ensemble pour Guéret »
- M. Jérôme ANDRE, Liste « Partageons notre avenir, avançons ensemble pour Guéret »
- Mme Brigitte PEYROT, Liste « Guéret en Commun »
- Mme Mary-Line COINDAT, Liste « Guéret, Ecologie, Solidarité »

adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35 et ont signé les membres présents pour extrait conforme ;